

# CONTRAT OEUFS 19 Janvier 2022 >> 13 Juillet 2022

# Entre le producteur Nom : BRICAULT Patrick Adresse : Chemin de la Pave – 66490 ST JEAN PLA DE CORTS Mail : bricaultp@gmail.com Portable : 06.04.07.33.29

<u>Et le consomm'acteur</u> (merci d'écrire en lettres CAPITALE)
Nom - Prénom :
Adresse :
Mail:
Portable / Fixe :

### Jour et lieu de distribution

Mercredi: 17 h 30 -18 h 30, à la serre de l'Amap chez Patrick chemin de la Pave – 66490 St Jean Pla de Corts

## Descriptif du produit, mode de production, engagement et prix

Le producteur s'engage à fournir des œufs provenant de poules élevées dans des conditions naturelles (Certifiés Agriculture Biologique) pour **2,80 euros la boite de 6**. Les œufs ne sont pas calibrés et leur couleur est variable. Le producteur s'engage à respecter le contrat d'engagement de l'Amap.

Contrat / 156 œufs -> 6 œufs - hebdo. Contrat / 312 œufs -> 12 œufs - hebdo. Contrat / 78 œufs -> 6 œufs - 1 semaine sur 2.

Période(s) d'engagement : La saison débute le mercredi 19 janvier 2022 et se termine le mercredi 13 juillet 2022 inclu.

#### Choix et modalité de paiement

Nombre d'œufs :	78 œufs (x0/6)	156 œufs (x6)	312 œufs (x12)
Paiement en <b>1 fois</b> - soit 1 chèque de :	36,40 €	72,80 €	145,60 €
Paiement en <b>2 fois</b> sans frais - soit 2 chèques de :	-	36,40 €	72,80 €
Paiement en <b>3 fois</b> sans frais - soit 3 chèques de :	-	-	48,53 €

## Si en cours de saison, calculer le nombre d'œufs restant et le montant total :

#### Calendrier prévisionnel des distributions

Distribution hebdomadaire - **26 distributions** réparties sur la période. Ce calendrier est susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas. Vous serez prévenus par mail ou SMS.

# Mode de paiement

Le paiement interviendra par chèques datés du jour de leur émission et libellés à l'ordre de PATRICK BRICAULT, que le consomm'acteur remettra en totalité à la signature du présent contrat selon les modalités du tableau ci-dessus. Le producteur présentera à l'encaissement le premier chèque à réception, le deuxième chèque sera mis à l'encaissement le 10 mars et le troisième le 10 mai.

Fait à	, le	En <b>deux exemplaires</b> originaux (valant pour reçu)
Le producteur		Le consomm'acteur